

Compte-rendu de

L'Assemblée Générale Ordinaire du 2 août 2025

Le 2 août 2025 à 9 heures 30, les membres de l'association "L'Armeloise" se sont réunis en **Assemblée Générale Ordinaire** 2025 sur convocation écrite (envoyée par mail).

L'assemblée est présidée par M. Didier JOLY, assisté de Françoise BOUSQUET (Trésorière), Bernard SARRAZIN (Secrétaire) et Caroline ALBANET (Secrétaire Adjointe).

Une feuille de présence est tenue, qui dénombre 36 présent(e)s et 11 représenté(e)s soit un total de 47 sur 93 membres au 2 août. Le quorum (47) est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur son ordre du jour

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Restitution du questionnaire pré-AG
4. Elections au Conseil d'Administration
 - Présentation des candidats
 - Elections du tiers sortant (3 postes à pourvoir)
 - Résultats du vote
5. Échanges avec Mme le Maire et son 1er adjoint, sur les sujets AOT et CPM
6. Intervention de Jacques de Certaines (président de l'UNAN 56) sur la prospective de la plaisance dans le Morbihan
7. Questions diverses

1. Rapport moral du Président

Vidéo introductive : <https://youtu.be/vFrqNZRyCgM>

J'ai donc, pour la 6^{ème} fois, l'honneur de vous présenter le rapport moral.

Je commencerai les activités de cette année, avec une petite vidéo.

Cette saison, nous vous avons proposé :

- La **soirée festive d'automne**, avec une quarantaine de personnes et un orchestre très entraînant
- **Trois conférences** en mars et avril, avec 40 personnes en moyenne. Ces conférences connaissent un vrai succès d'estime, au-delà d'ailleurs de l'Armeloise.
- Le **nettoyage de la plage de Lasné** début avril, avec **pour la première fois** la participation active et joyeuse des enfants de l'école primaire de la commune, via l'Amicale Laïque. En plus des déchets, il y avait aussi des œufs de Pâques et autres chocolats à découvrir, ce que les enfants ont beaucoup apprécié.
- **L'accueil de la flotille E de la Semaine du Golfe**, fin mai, avec environ 70 bateaux. L'Armeloise a assuré le débarquement des 250 participants en 1 heure, grâce à l'arrêt du Petit Passeur, que nous avons négocié avec Vannes Agglo. Ceci a permis aux nombreux spectateurs de profiter du spectacle d'une arrivée groupée. Les navigateurs ont tous été très élogieux sur l'accueil reçu à St Armel, sur l'eau comme sur terre. Nombre d'entre vous ont d'ailleurs participé à la partie terrestre de cet accueil.
- Le **premier pique-nique de printemps**, qui a lieu le 14 juin du côté du Vow, avec une vingtaine de participants qui ont pu apprécier un magnifique coucher de soleil sur le Golfe
- Une **sortie sur Ilur** le 22 juin, à nouveau pour les enfants de l'Amicale Laïque, avec un goûter offert par leurs parents. Nous étions 3 bateaux pour le transport, dont un grand catamaran. Pour certains, c'était la première fois qu'ils naviguaient en bateau sur le Golfe.
- La **sortie Raz-Cailloux** a eu lieu samedi dernier, avec au départ 4 bateaux à moteur et 6 voiliers inscrits. Je n'ai hélas pas pu participer, ayant fait une chute malencontreuse. Quoi qu'il en soit, les 6 bateaux qui ont réellement

participé ont réussi à atteindre Radennec, et leurs équipages ont apparemment passé un bon moment de convivialité.

- Samedi prochain, aura lieu la deuxième **séance d'information aux plaisanciers** de la commune. Vous êtes bien sûr les bienvenus.
- Et, comme l'an dernier, certains de nos adhérents se sont inscrits pour participer à des activités proposées par d'autres associations membres de l'UNAN 56. Comme, par exemple, une formation au montage de canne à pêche.

Du côté de l'UNAN 56 justement, notre association est bien représentée avec la participation très active de Bernard SARRAZIN, de Patrice MILLOT et de moi-même. (et Fred : ???)

Nous écouterons tout à l'heure le Pdt de l'UNAN 56, Jacques de Certaines, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Enfin, nous avons lancé le **nouveau site internet**, pour un coût nul. Nous avons fait le choix de développer par nos propres moyens ce site, de façon à ne pas grever les comptes de l'association, compte tenu d'une fréquentation que nous pressentions peu élevée. Bien nous en a pris, comme vous pourrez le voir.

Et pour l'année qui vient ?

Le nouveau CA, qui sera élu tout à l'heure, devra établir le programme détaillé pour la saison 25-26.

Cependant, en dehors des activités, il y aura aussi du pain sur la planche pour accompagner ce qui va se passer sur les mouillages, avec le souci de préserver au mieux les intérêts des plaisanciers.

Car, et vous le verrez pendant l'intervention de Mme le Maire, les mouillages vont connaître de très profondes transformations, avec des impacts forts en termes techniques et financiers.

Sans oublier l'arrivée possible de la Cie des Ports du Morbihan comme gestionnaire des mouillages, par délégation de la mairie.

Tout ceci nécessitera un accompagnement très serré de notre part, dans un esprit de collaboration aussi constructif que possible avec la mairie.

Enfin, si l'association reste forte d'un nombre satisfaisant d'adhérents, la proportion d'actifs est faible.

C'est l'une des raisons qui nous ont fait nous rapprocher de l'Amicale Laïque, au-delà de la volonté de créer une passerelle entre générations. Nous aimerions donner envie aux jeunes parents d'adhérer à l'Arméloise.

En résumé, il y a devant nous de beaux sujets pour quelques années, qui méritent de passer du temps et d'investir de l'énergie.

À ce stade, je voudrais indiquer que si j'ai le plaisir et l'honneur d'être président de l'Arméloise depuis 6 ans, je ne souhaite pas le rester encore longtemps.

Une association doit se renouveler en permanence, aussi bien dans ses activités que dans ses instances de pilotage, pour éviter l'immobilisme et pour maintenir l'intérêt de ses adhérents.

De plus, et ceci renforce ce qui précède, je n'ai plus de mouillage à Saint-Armel, mon bateau mouillant depuis cette année au Logeo.

Je serai donc, de facto, moins directement concerné par le sujet des mouillages sur la commune, alors que ceci reste la principale raison d'être de l'Arméloise.

Or, il semblerait logique que la personne en charge de présider l'association soit elle-même utilisatrice des mouillages de la commune.



Il reviendra au prochain Conseil d'Administration de réfléchir à ce sujet !

Pour revenir aux activités à venir, voici quelques idées de l'actuel CA :

- Organiser de nouveau une **soirée festive** à l'automne
- Continuer avec les **Jeudis de l'Armeloise**. Nous avons déjà l'accord de principe de 3, voire 4, conférenciers, sur des sujets comme l'ostréiculture, l'archéologie sous-marine, les aspects maritimes du Parc Naturel Régional, ou encore les oiseaux marins
- Renouveler le **pique-nique de printemps**, qui constitue le pendant de la soirée festive d'automne
- Continuer les activités habituelles comme :
 - Le **nettoyage de la plage** de Lasné
 - La **Fête des Deux Cales**
 - La **sortie Raz-Cailloux** - ou un autre type de sortie en flottille
- **Intervenir devant les écoliers** de l'école primaire de St Armel, autour de la mer et des bateaux.

Et si vous avez des propositions d'activités, n'hésitez pas à nous les transmettre. Toutes les idées sont les bienvenues !

Remerciements :

Pour finir, je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour que vive notre association. Je citerai les membres du bureau, Françoise, Bernard et Caroline, avec qui il est si facile de travailler. Je continuerai par les autres membres du CA, avec qui les échanges d'idées sont toujours très intéressants et constructifs, avec une mention pour Yves et Fred qui ont souhaité ne pas poursuivre au sein du Conseil.

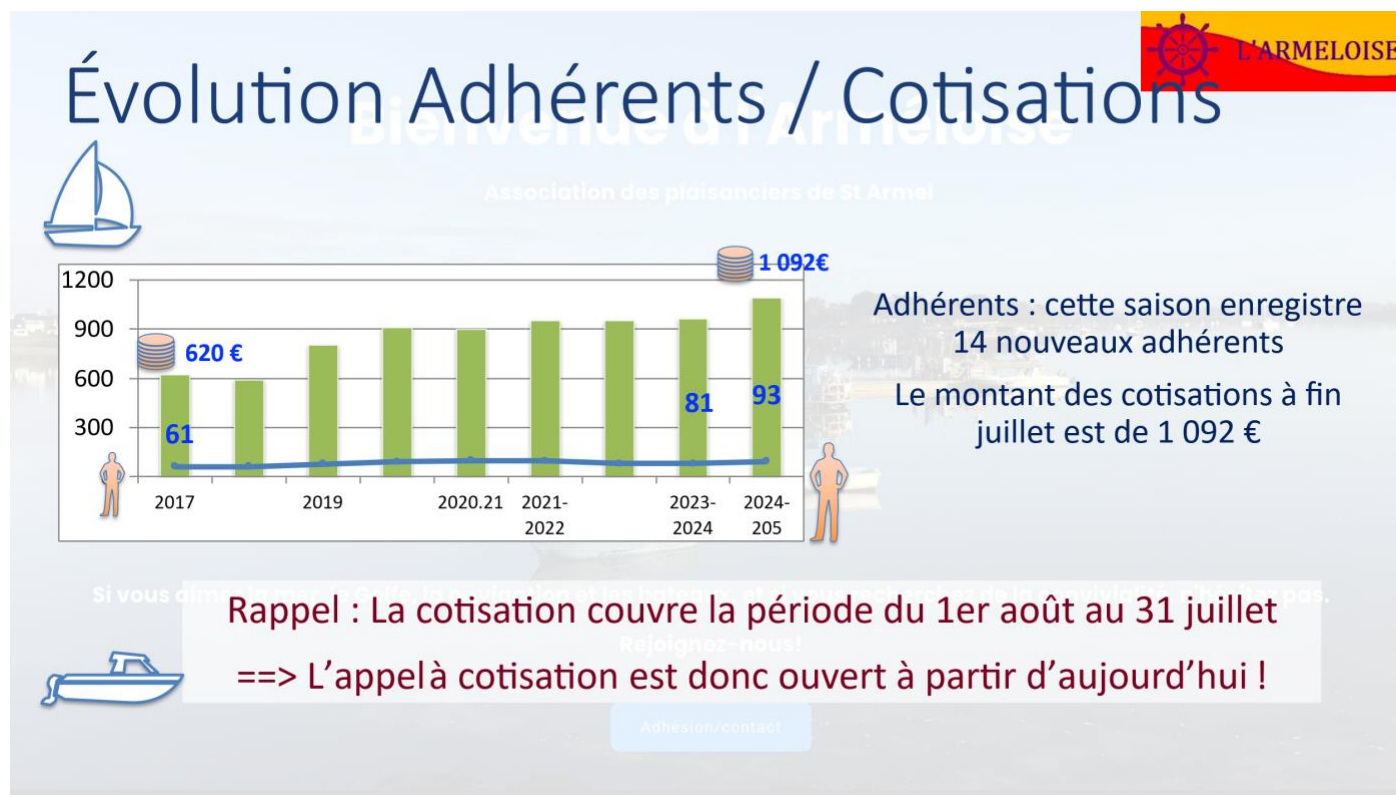
À ce sujet, nous avons souhaité leur remettre un petit cadeau pour les remercier de leur engagement et du temps passé pour l'association !

Et enfin, un grand merci à celles et ceux parmi vous qui répondent présent quand il faut retrousser les manches, que ce soit pour l'association ou pour le comité de coordination des associations de la commune. Et, pour les autres un peu moins engagés... n'hésitez pas à participer !

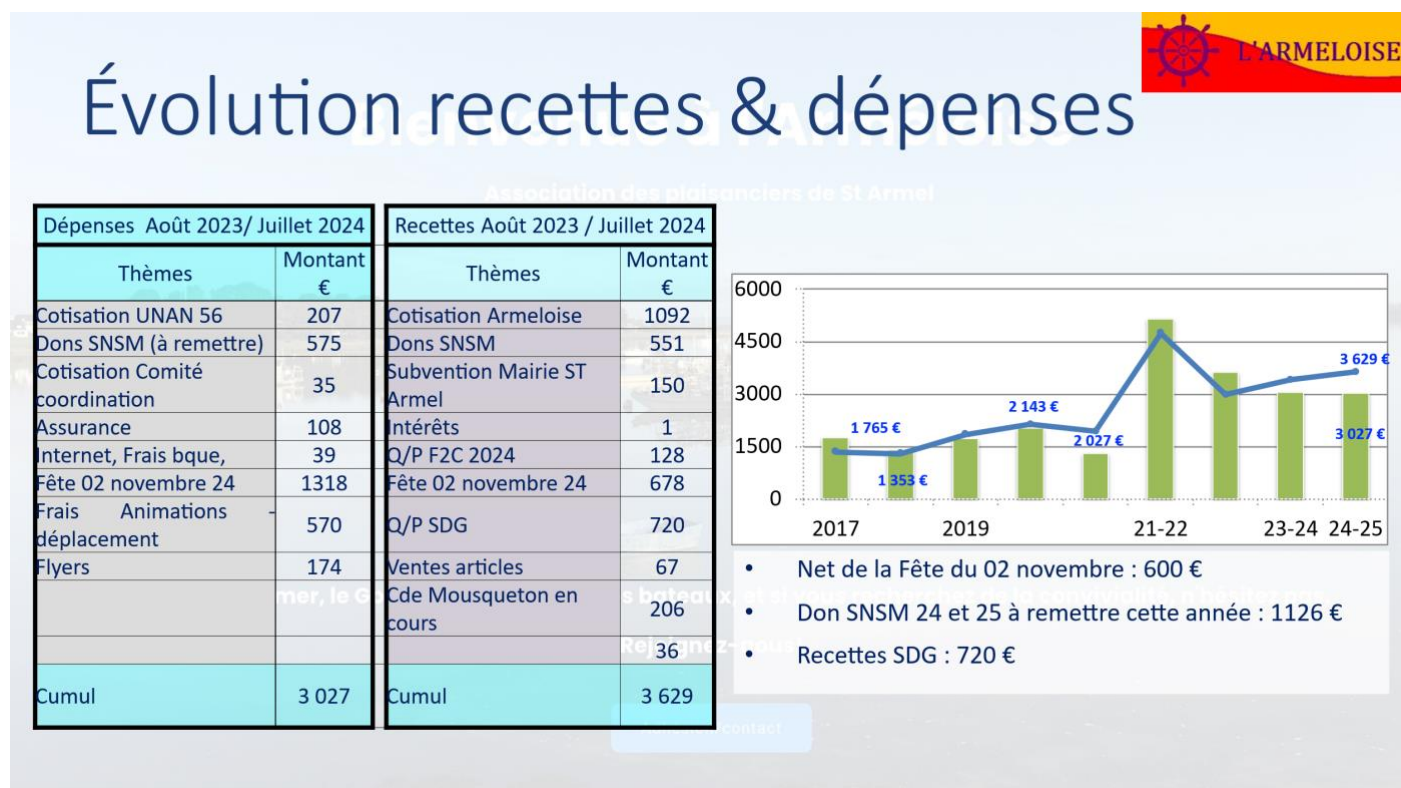
Car l'Armeloise, afin d'agir pour le bien du plus grand nombre, a besoin de l'engagement de ses membres.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

2. Rapport financier de la trésorière



3.



Comptes au 31/07/2025



CA Morbihan	31/07/21	31/07/22	29/07/23	31/07/24	31/07/25
Compte courant	1 432	1 158	459	1 024	2154
Livret A	2 881	2 895	2 933	3 018	3109
Espèces					
Parts sociales	20	20	20	20	20
Total	4 333	4 073	3 412	4 062	5283

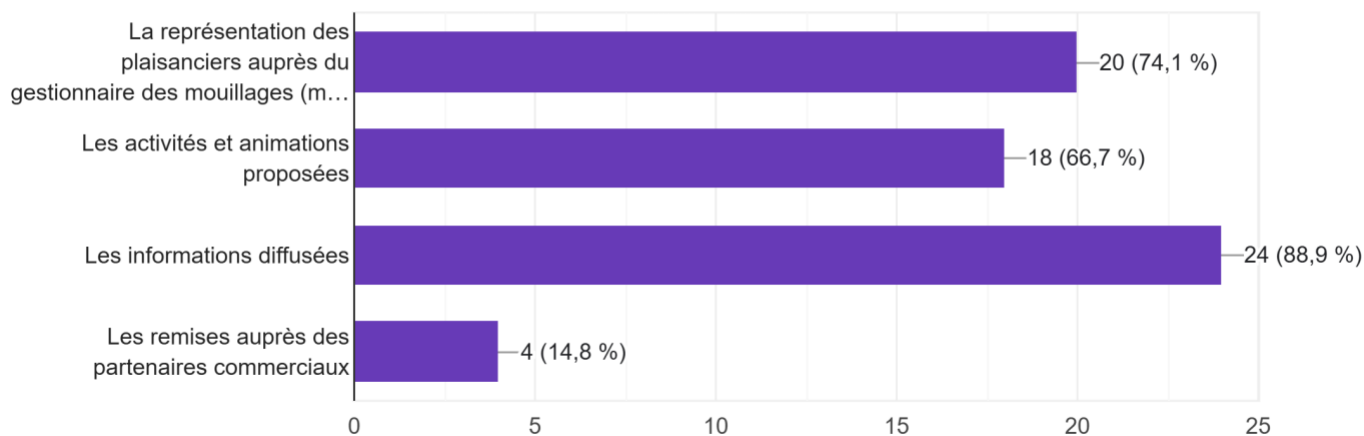
STOCKS	31/07/2025
Verres	65
Casquettes	4
Casquettes Mousqueton	7
Portes-clés	60
Fanions	100

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité, avec maintien du montant de la cotisation à 12 Euros.

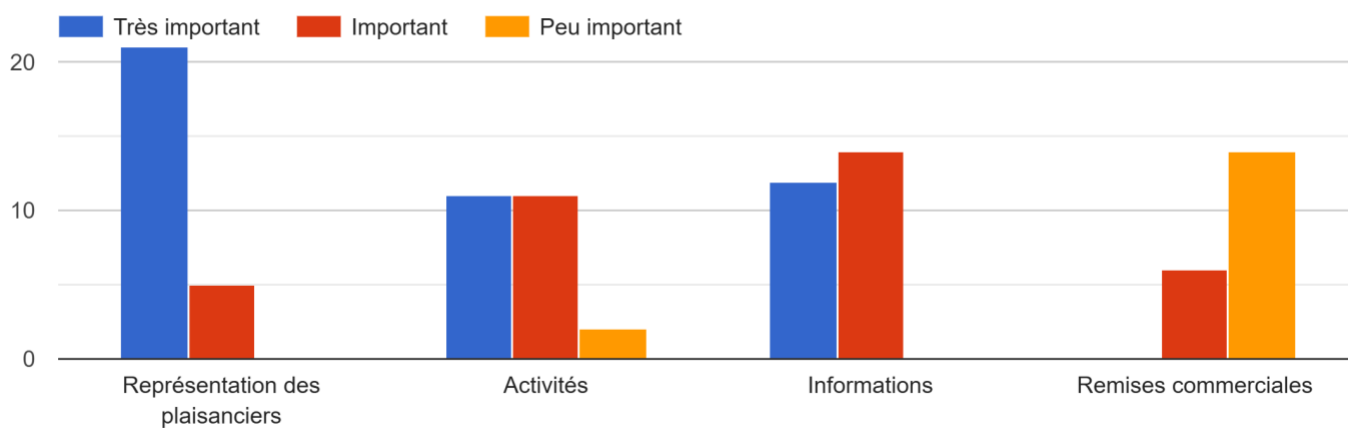
3. Restitution de l'enquête pré-AG

Quels sont les raisons principales de votre intérêt pour l'association? (plusieurs réponses possibles)

27 réponses

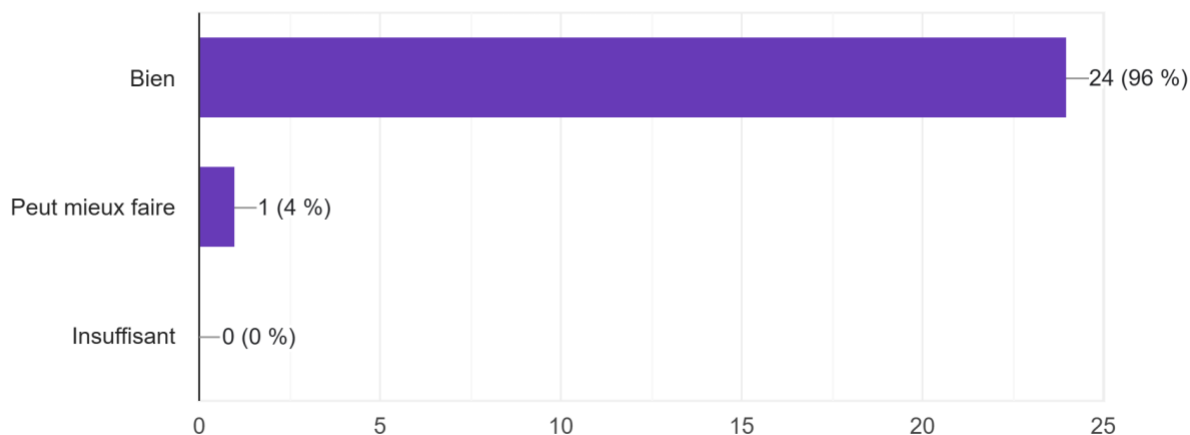


Parmi ces raisons, comment les classeriez-vous en terme d'importance?



Sur la représentation des plaisanciers, comment évaluez-vous ce que fait l'association?

25 réponses

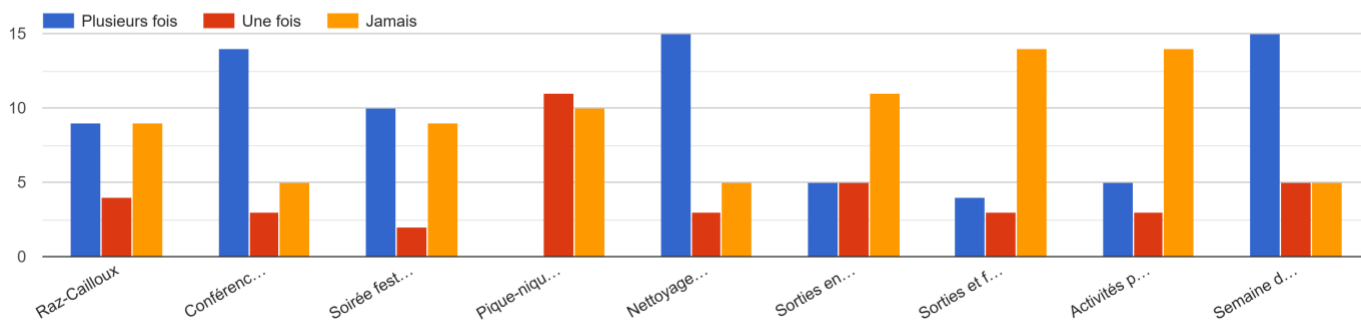


Si vous avez répondu "peut mieux faire" ou "insuffisant", qu'attendez-vous en particulier?

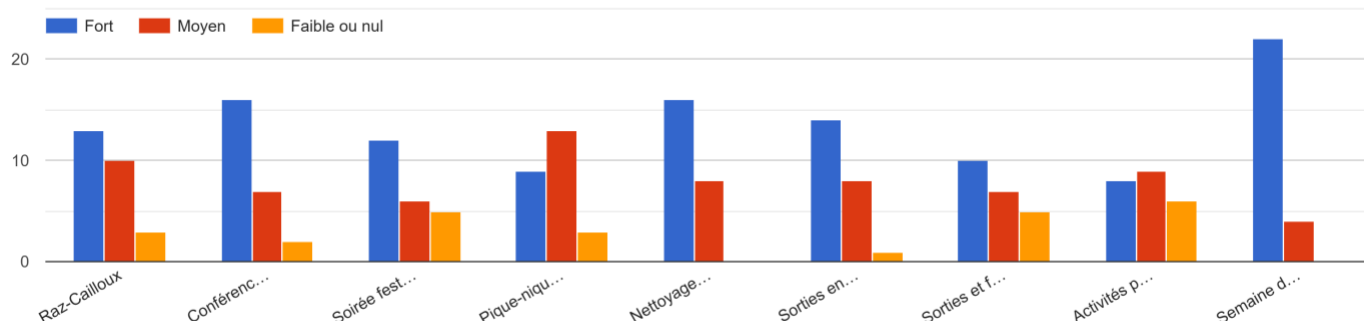
Une réponse

Affirmer davantage que les plaisanciers ne sont pas des "vaches à lait" mais acteurs actifs de la protection de la nature et surtout pas des "écologies politiques" partisans !

À propos des activités, auxquelles avez-vous participé ces dernières années?



Parmi ces activités, quel est votre niveau d'intérêt ?



Y a t'il des activités non citées ci-dessus qui vous intéressent?

4 réponses

Entraide/conseil : entretien, noeuds, amélioration de nos bateaux...

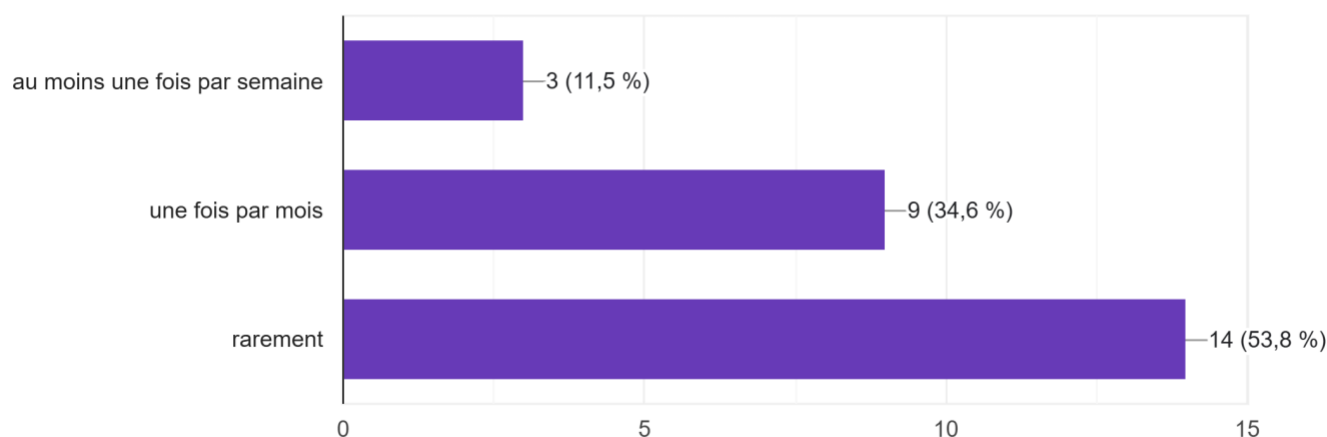
Conférences, pêche

Conférences avec des scientifiques non politisés "écologes" mais qui parlent dans leurs compétences.

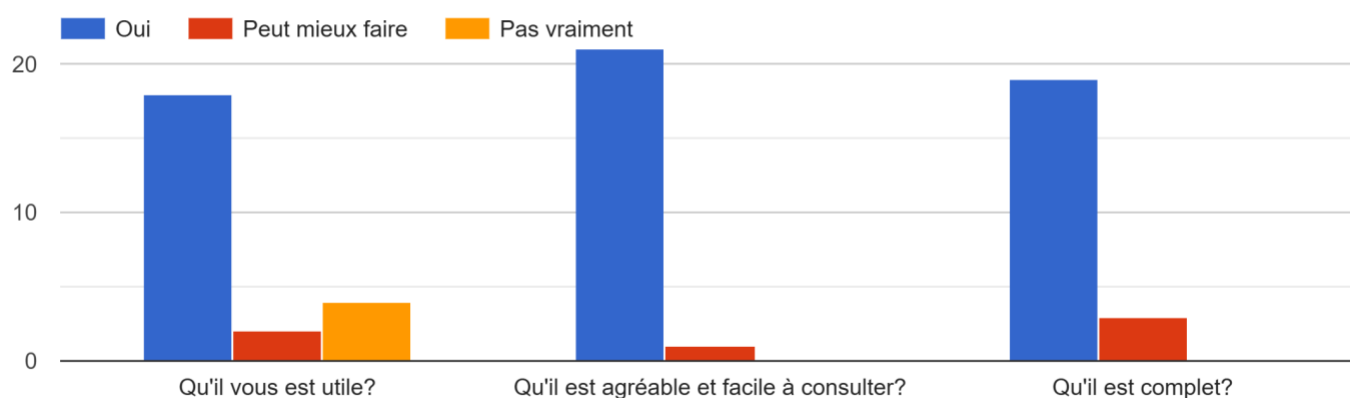
Je ne pense pas.

Concernant le site internet, à quelle fréquence le consultez-vous?

26 réponses



Diriez-vous du site internet:



Si vous avez répondu "peut mieux faire" ou "pas vraiment", quelles améliorations du site souhaiteriez-vous? (question facultative)

4 réponses

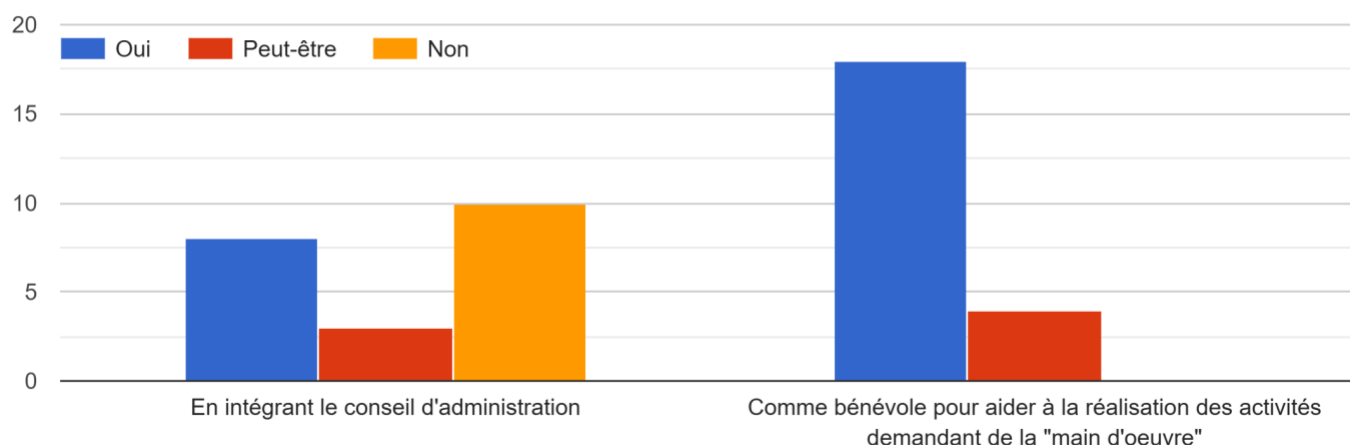
Je le consulte trop rarement pour avoir une opinion crédible

J'apprécie les informations données par mails envoyées au fil de l'eau...

Avoir un espace dédié adhérent pour y voir des infos spéciales comme par ex. les articles reçu aujourd'hui par mail.

Challenge est de le tenir à jour et de le faire progresser

Si vous appréciez l'Armeloise, seriez-vous prêt(e) à participer au fonctionnement de l'association?



Avez-vous des commentaires ou remarques complémentaires?

5 réponses

Nous sommes hélas trop rarement sur place lors des événements proposés. Seulement certaines périodes de vacances scolaires (parisiennes en plus). Mais avons toujours du plaisir à participer lorsque nous le pouvons. L'ambiance est particulièrement sympathique

Nous sommes encore en activité en région parisienne et ne sommes malheureusement pas disponible toute le temps. Nous venons sur St Armel une fois par mois. Dans 5 ans nous aurons la volonté de prendre plus de temps pour l'association.

adhérent depuis peu, je n'ai pour l'instant pas de proposition pertinente.

L'équipe qui est aux commandes est super ! Ils ont un bon sens du service ;

La relation avec la mairie pour la gestion des mouillages n'est pas citée parmi les évolutions suggérées aux adhérents.

Avez-vous des questions pour l'Assemblée Générale?

4 réponses

pas de questions, mais bravo pour votre dynamisme.

A t-on de nouvelles informations concernant la reprise des mouillages par le privé

Dans la nouvelle AOT, quels sont les suppressions de corps morts, en lieu et en nombre ?

De la joie et de la bonne humeur ! Merci

4. Elections au Conseil d'Administration

Le conseil d'Administration peut être composé de 12 membres, mais n'est toujours composé que de 11 membres.

Présentation des candidats :

- Marie-Anne AMAR
- Michel GUINY

Un appel est lancé aux adhérents présents pour éventuellement compléter le nombre de membres possibles. Aucune candidature supplémentaire. Par ailleurs, l'assemblée valide le fait que le vote soit réalisé à main levée.

Résultats du vote :

- Marie-Anne AMAR est élue à l'unanimité (voix des 36 présents et 11 pouvoirs)
- Michel GUINY est élu à l'unanimité (voix des 36 présents et 11 pouvoirs)

Le conseil d'Administration restera composé de 11 membres

5. Séance Questions/Réponses en présence de Mme le maire de Saint Armel et M. Philippe Trémoureux, 1er adjoint :

Les échanges ont porté sur le renouvellement de l'AOT (Autorisation d'Occupation du Territoire) et la délégation de la gestion des mouillages à la CPM (Compagnie des Ports du Morbihan).

Anne Tessier-Pétard et Philippe Trémoureux ont présenté le projet de révision de l'AOT et les modifications de la ZMEL (Zone de Mouillage et d'Equipements Légers).

LA RÉVISION DE L'AOT ET LES MODIFICATIONS DES ZMEL

- ➡ **Le nombre de mouillages reste constant : 220**
- ➡ **Les mouillages plaisance passent de 182 à 200**
Les mouillages pro passent de 38 à 20

Le projet va consister à déplacer une partie des mouillages afin de libérer les herbiers de zostères.

LES MOUILLAGES DÉPLACÉS POUR ÉVITER LES HERBIERS DE ZOSTÈRES

- ➡ **Suppression des ZMEL de Corn Bihan et le Ludré**
- ➡ **34 mouillages déplacés sur la même zone**
- ➡ **77 mouillages supprimés / recréés ailleurs**
- ➡ **50 mouillages réorganisés en embossage**

160 mouillages impactés sur 220

**Un budget de 350 000 €
dont 281 000 € pour déplacer les mouillages**

OÙ EN SONT LES AUTORISATIONS ?

- ➡ **Le dossier d'AOT est en cours d'instruction par la DDTM.**
- ➡ **En attente de la réponse de la DREAL concernant la nécessité ou non d'une étude d'impact (réponse pour le 13 août).**

**Prévision : démarrage des études de réalisation du
projet de ZMEL début 2026.**

Ils ont précisé qu'à ce stade du dossier, le fait de confier la gestion des mouillages à la Compagnie des Ports du Morbihan (CPM) n'est pas encore acté. La mairie prévoit de revoir la CPM après l'été.

Ils se sont également prêtés aux questions/réponses suivantes :

- **Le projet est basé sur les zones actuelles d'herbiers de zostères, que se passera-t-il si les herbiers se développent ou s'ils se déplacent ?**
La modélisation à 5 ans des herbiers est impossible ; en revanche, une actualisation est réalisée tous les 6 mois par la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), sachant que l'AOT a une durée de 15 ans.
- **Quels sont les impacts du déplacement des mouillages ?**
Dès lors que les mouillages seront déplacés, les zostères vont se déployer de façon uniforme sur les zones libérées.
- **Comment seront sélectionnés les mouillages qui seront supprimés à Lasné pour être relocalisés au Passage ?**
Il faudra identifier les plaisanciers qui souhaitent rester à Lasné et ceux qui souhaitent être relocalisés au Passage.
- **Combien de « mouillages de passage » seront prévus sur la zone du Passage ?**
Il n'y en a pas de prévu, mais dans l'hypothèse CPM, elle aurait la vision en temps réel des mouillages vacants, ce qui permettrait d'optimiser les mouillages par de la location saisonnière.
- **L'AOT actuelle autorise-t-elle les annexes sur la plage ?**
L'AOT actuelle n'y fait pas référence ; c'est une tolérance.
- **Les annexes de la zone de Lasné seront-elles au parking du Vow ?**
Non, seules les annexes de l'île de Tascon sont prévues à cet endroit. Les annexes des bateaux au mouillage à Lasné seront dans les zones dédiées à la plage de Lasné.
- **Quel est le budget actuel des mouillages ?**
Actuellement, le budget est de 54-55 K€ et est tout juste à l'équilibre.
- **Quel financement est prévu pour la somme de 350 K€ ?**
Il faut distinguer ce qui relève du budget de la commune, de ce qui relève de l'usage des mouillages. Le financement de cette AOT sera réalisé par voie d'emprunt avec un amortissement sur une longue période, ce qui permettra de limiter l'impact sur la redevance des usagers des mouillages.
- **Dans quels délais ce projet pourra voir le jour ?**
Il faut prévoir un délai minimum de 3 ans pour tout mettre en œuvre.
- **A quelle saison pourront avoir lieu les travaux (déplacement des mouillages) ?**
Probablement pendant les périodes hivernales.
- **Quelle est la réglementation en matière d'activité de pêche nocturne dans le Golfe ?**
La DDTM a connaissance des zones dans lesquelles la pêche nocturne est autorisée ; les adhérents de l'Armoise peuvent signaler toute activité qui leur semblerait suspecte à la mairie, qui en fera le relai à la DDTM.

6. Intervention de Jacques de CERTAINES



UNION des ASSOCIATIONS de NAVIGATEURS du MORBIHAN.

- Fondée il y a 33 ans par et pour les plaisanciers et pêcheurs-plaisanciers,
- Membre de l'UNAN France,
- Regroupant aujourd'hui 28 associations dans le Morbihan, soit près de 3000 adhérents...

www.unan56.bzh

Pourquoi?

- Dans un contexte en pleine évolution (environnement, réglementations, types de bateaux, conflits d'usages...) assurer une **collaboration constructive avec les instances décisionnelles locales et nationales....**
- Gérer le **présent** et penser l'**avenir (Réflexion prospective 2025-2045)**.

L'équipe permanente de l'UNAN 56!

- réunions mensuelles des 12 membres du bureau.
- 7 groupes de travail permanents:
 - + Ports
 - + ZMEL
 - + Environnement
 - + Pêche embarquée
 - + Sécurité et balisage
 - + Communication
 - + Animation Associations



Comment ?

- Dans le respect du **principe de subsidiarité**, présence auprès des structures locales concernant la plaisance et la pêche de plaisance: CRB, Dept 56, PNR, DDTM, CPM, Gendarmerie, SNSM....
- Participation avec l'**UNAN France** aux instances nationales: C M&L, C N P...
- **Assistance juridique** : un avocat partenaire et deux juristes conseillers bénévoles.



Petit bilan UNAN 56 sur 2024-25

- **En croissance vers une trentaine d'associations et 3000 adhérents, une centaine d'homme/réunion et 1500 km...**
- **Nouvelle demande de rescrit fiscal, modification des statuts et du RI...**
- **Nombreuses activités partagées: loisirs et formations...**
- **Présence à diverses manifestations: Mille Sabords, GRPN, Semaine du Golfe, forum des associations, Nautik Deiz à Brest...**
- **Nombreux échanges avec la CPM.**
- **Etude prospective qui sera publiée en septembre.**
- **.....**



LA MER, UN ESPACE DE LIBERTE A PRESERVER

UNE RESPONSABILITE POUR LE NAVIGATEUR

7. Questions diverses.

- La question s'est posée de la nécessité de créer une liste de diffusion dédiée à la revue de presse. L'unanimité des adhérents présents à l'AG a déclaré son inutilité. La revue de presse continuera donc à être diffusée à l'ensemble des adhérents.

Le Président



Didier Joly

Le Secrétaire



Bernard Sarrazin